

Souillac A Venir

Mensuel municipal d'information - Février 2012 - n°42

Coopération Intercommunale

C'est le dossier dont on parlera beaucoup cette année : quels regroupements de communes ou de communautés se feront dans notre département en 2012 ou 2013 ?

Au printemps 2011, nous avons eu une proposition du Préfet qui consistait à fusionner toutes les communautés actuelles du Nord du Lot, de Souillac à Sousceyrac. Les communes concernées ont très majoritairement rejeté ce schéma. Notre Conseil a été unanime sur ce point, bien que notre Président de Communauté ait milité en faveur de ce projet.

En septembre, sept communes du canton de Payrac ont exprimé le souhait de nous rejoindre. Les élus Souillagais ont accepté cette proposition qui est en phase avec notre réflexion basée sur la notion de bassin de vie.

Plus récemment, les autres communes de notre communauté (sauf Pinsac) se sont exprimées favorablement à la venue de la ville de Gramat, qui de ce fait, se désolidarise de sa propre communauté. La majorité des délégués Souillagais au Conseil Communautaire se sont prononcés contre cette proposition. Pourquoi ?

- Un territoire comportant deux pôles importants à chacune de ses extrémités serait moins facilement gérable et minimiserait l'influence de Souillac.
- Soustraire Gramat à son propre territoire relève d'une vision qui fait fi d'une solidarité territoriale. Que diraient nos partenaires actuels si nous les quittions pour rejoindre un autre regroupement ?
- L'intérêt économique futur, la création d'entreprises et d'emplois stables dans la future zone d'activité proche de l'aéroport font que le rapprochement avec Martel et sa Communauté nous semble prioritaire.
- L'argument fiscal de « la dot » de Gramat, substantielle paraît-il, ne nous fait pas oublier la solidarité nécessaire entre territoires « riches et pauvres ».
- Enfin, parce que nous restons fidèles à un désir de périmètre raisonnable et cohérent autour de Souillac, tout en préservant les intérêts de notre ville.

Notre député, le Conseil Général, les communes autour de Gramat et la Communauté de Communes du Pays de Martel nous encouragent à maintenir notre position.

Quand vous lirez ce journal, le Conseil Municipal de Souillac aura délibéré sur un texte réaffirmant cette position (le 26-01). Dans les mois qui viennent, ce sujet restera une préoccupation majeure de tous les élus Souillagais qui, pour la plupart, regrettent qu'il n'ait pas été prévu d'y associer, d'une façon ou une autre, les

citoyens concernés. Nous essayons d'y remédier en vous informant en toute transparence des positions que nous prenons en votre nom.

Jean-Claude LAVAL

L'éco-chèque logement Midi-Pyrénées

Financez vos économies d'énergie avec l'Eco-chèque logement Midi-Pyrénées !

De 1000 à 1500 € d'aides sur le montant de vos travaux.

La Région a décidé lors de son Assemblée Plénière du 19 mai 2011 d'amplifier très largement « l'éco-chèque logement » et d'en faire l'unique dispositif régional de soutien aux particuliers en matière d'amélioration énergétique de leur logement. Cette décision s'inscrit dans le cadre plus global du Plan Régional « Midi-Pyrénées Energies 2011-2020 », qui affirme la volonté de la Région d'agir pour la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique.

Ainsi, dans l'objectif d'attribuer 3 300 éco-chèques par an, la Région a modifié ses critères d'intervention : les plafonds de ressources des particuliers sont augmentés significativement ; le montant des éco-chèques passe à 1000 € (bailleurs) ou 1500 € (propriétaires occupants) ; le dispositif est simplifié puisque sont désormais éligibles tous travaux permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 25%). Plus avantageux pour le particulier, il lui évite de faire l'avance de trésorerie, la valeur de l'éco-chèque venant en déduction du montant total (TTC) de la facture et la Région se chargeant de rembourser les professionnels affilié au dispositif.

Je suis un professionnel, et je souhaite m'affilier au dispositif. Pour pouvoir être payé par Eco-chèque, il vous faut vous affilier au dispositif. Cette affiliation est gratuite, rapide et sans contrainte pour vous. Qui est concerné ?

Vous êtes un professionnel du bâtiment et vous intervenez dans la cadre de travaux visant à économiser l'énergie.

Je suis un particulier, et je souhaite bénéficier d'un éco-chèque

- Vous résidez en Midi-Pyrénées,
- Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur,
- Vous respectez les conditions de ressources définies par la Région.

Pour plus de renseignements : 05 56 97 74 46

<http://www.midipyrenees.fr/ecocheque>



Éco-Chèque
Logement Midi-Pyrénées

Animations Février 2012

- **Mardi 31 janvier** : « Aragon », musiques de Ferré, Ferrat, Brassens, à 20h30 au Palais des Congrès, dans le cadre du Théâtre de l'Usine de St Céré. Réservations au 05.65.38.28.08.

Billetterie en ligne : www.opera-eclate.com

- **Du mercredi 1er au samedi 25**

février : Exposition « Mexique : la magie des couleurs », sections jeunesse et adulte, bibliothèque municipale. Expositions de l'Association « Téquila - Martel » avec une exposition de photographies d'Olivia CAMPOS, des lithographies de Carlos TERRES et des jouets d'enfants, etc...

- **Samedi 4 février** : Loto des Ecoles de Souillac organisé par les écoles élémentaire et maternelle avec le soutien des commerçants et entreprises, au profit des caisses des écoles, à 20h30 au Palais des Congrès. De nombreux lots à gagner : une semaine sur la Costa Brava pour 4 personnes (pension complète), vélo, jambons, lots gourmands, etc...

- **Judi 9 février** : Club lecture, Jean-Luc AUBARBIER « Soeur Philomène », section adulte, bibliothèque municipale, à 16h30.

- **Vendredi 10 février** : Conférence à 15h, salle Salives, « Déchets ménagers » situation actuelle et perspectives avec la participation de Melle Lucile MAZARS, du service communication du SYDED. Entrée libre. Organisée par l'Association « Vivre à Souillac ».

- **Vendredi 17 février** : Dédicace et rencontre avec Alain IDEZ, originaire de Souillac, qui présentera son livre « KG, L'Odysée d'Eugène », section adulte, bibliothèque municipale, de 10h à 12h.

- **Samedi 18 février** : Théâtre au Palais des Congrès à 21h avec deux comédies. La troupe « Les Déjantés » présente « Les concierges des années folles », réflexion d'une Statuaire, suivie de Jean-Louis LEMAL, acteur professionnel, dans « C'est pas parce qu'on ne peut plus faire qu'on est périmé ».

Entrée 7€, gratuit pour les -15 ans.

Organisé par le Comité des Fêtes de Souillac « Los Festaires ».



**DATE DU PROCHAIN
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 23 FEVRIER 2012
A 18H
SALLE SALIVES
OUVERT AU PUBLIC
ORDRE DU JOUR DISPONIBLE
EN MAIRIE 8 JOURS AVANT**

Démocratie Locale Participative
Envie de rejoindre l'équipe
dynamique de bénévoles qui
distribue les publications
municipales et intercommunales?
N'hésitez pas...Contactez le
service communication à la Mairie
au 05.65.32.07.85

**OFFICE DE TOURISME
VALLEE DE LA DORDOGNE
BUREAU DE SOUILLAC**
Rectificatif horaires

Lundi : 14h - 17h30
Mardi - Vendredi : 10h - 12h / 14h - 17h30
Samedi : 10h - 12h



ATTENTION!

Le Musée de l'Automate sera
fermé du Lundi 30 janvier au
Vendredi 3 février 2012 inclus pour
cause de travaux

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Nouveaux horaires

Section adulte : mardi & jeudi de 15h à 18h, mercredi & vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Section jeunesse : mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h, vendredi de 17h à 18h et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Le Sport à Souillac

Athlé 46 Badminton

12 février : 10h, gymnase, circuit départemental jeunes 4ème tour

Athlé 46 Volley ball

1er février : 21h, gymnase, Athlé 46 B contre US Vers

7 février : 21h, gymnase, Athlé 46 A contre 2F Open 1

16 février : 21h, gymnase, Athlé 46/Martel C contre pompiers Puy l'Evêque B

29 février : 21h, gymnase, Athlé 46 B contre Volley Club Bourrian A

Athlé 46 Tennis de table

11 février : 16h, gymnase, Souillac 1 contre Prayssac 1

ESCG Football

5 février : 15h, Gignac, ESCG 1 contre Bas Rouergue

11 février : match à l'extérieur Villefranche St contre ESCG 1

Souillac Handball

4 février : match à l'extérieur Saint-Afrique contre Souillac

25 février : 20h, gymnase, Souillac contre Lafrançaise

Tennis Club de Souillac

5 février : 10h, tennis ou gymnase, coupe de Gramat, Souillac 1 vs Cahors 1

19 février : 10h, tennis ou gymnase coupe de Gramat, Souillac 2 vs Gramat 2

USS Rugby

19 février : 15h, stade, USS 1 contre Ussel

26 février : 15h, stade, USS 1 contre Terrasson

**Le Marché de la Création
(en hibernation) reprendra son
activité début avril.**

VIE QUOTIDIENNE

LE BRULAGE A L'AIR LIBRE DES DECHETS VERTS DES MENAGES ET MUNICIPAUX EST INTERDIT TOUTE L'ANNEE

(Texte non paru au Journal officiel)

Circulaire du 18 nov. 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages et municipaux peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, mais il nuit également à l'environnement et à la santé, il peut être la cause de la propagation d'incendie.

Plus spécifiquement, le brûlage des déchets verts à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, notamment des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution.

Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (H.A.P.), dioxines et furanes.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

Il s'agit donc d'un principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets toute l'année, en zone urbaine, péri urbaine et rurale, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Seul le brûlage des déchets verts agricoles peut être autorisé par le Préfet pour des raisons agronomiques ou sanitaires.

Des solutions existent.

Elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage ou par la gestion collective de ces déchets (déchetterie).



FRELONS ASIATIQUE

A l'heure où les scientifiques remettent en cause le piégeage systématique de façon préventive, la Mairie de Souillac dès l'apparition du Frelon Asiatique, vous a sensibilisé sur ce sujet et grâce à votre participation, le nombre de nids répertoriés sur Souillac est en baisse depuis 3 années.

La Mairie s'est engagée de détruire les nids sur le domaine Public. Par contre, le Particulier décide de la destruction d'un nid dans sa propriété.

Vous comprendrez qu'il n'est pas question de l'éradiquer, mais limiter sa prolifération uniquement.

Aussi, préparez vos pièges qui seront installés dès la fin février, début mars.

Afin d'éviter les désagréments d'un nid dans votre espace vert personnel :

Fabriquez-les ou achetez un piège à guêpe

Remplissez-le de bière sucrée ou de résidus de crustacés

Pendez-le à une branche dans votre jardin

L'affaire est jouée !

Bonne chasse !

Le centre de loisirs participe à la mise en place de cette opération et met à disposition des habitants de Souillac des pièges fabriqués par les enfants du centre de loisirs, à l'accueil de la mairie depuis le 26 janvier 2012.

Modèle de piège à frelon asiatique



MONOXYDE DE CARBONE : ATTENTION DANGER!

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant. Il provoque maux de tête, nausées et vertiges, et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves. Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Les intoxications sont le résultat d'un problème de combustion qui survient lorsque les appareils de chauffage sont mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée et lorsque la ventilation des pièces est insuffisante. Le monoxyde de carbone peut alors s'accumuler en forte concentration et provoquer des intoxications.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

- entretenez les appareils de chauffage;
- si elles existent, maintenez les ventilations en bon état de fonctionnement;
- **panneaux radiants à combustible gazeux : ne les faites fonctionner qu'en période d'occupation des locaux, le pré-chauffage de la salle est interdit;**
- **appareils électriques et appareils à combustion raccordés à un conduit de fumée : le pré-chauffage est permis;**

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti - poison relevant de votre région;
- un professionnel qualifié (plombier - chauffagiste, ramoneur, ...);
- les Agences Régionales de Santé (ARS) de votre région;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.

La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation des lieux et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint.

Numéros utiles



En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :

évacuez les locaux et appelez le **112** (n° d'urgence européen), le **18** (Sapeurs Pompiers) ou le **15** (Samu).

VIRUS DE L'HIVER : COMMENT REDUIRE LES RISQUES DE TRANSMISSION?

Chaque hiver, les virus sont de retour!

C'est pourquoi, L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) appelle les particuliers à adopter les bons gestes pour réduire leurs risques de transmission. Voici quelques bonnes habitudes à prendre pour ne pas être touché par la gastro-entérite, la grippe, le rhume, la rhinopharyngite, etc... :

- **le lavage des mains** : il est important de se laver les mains plusieurs fois par jour, notamment en cas de présence d'enfants ou de personnes âgées. Un lavage des mains optimal passe nécessairement par l'utilisation d'un savon liquide et non d'un pain de savon;

- **se couvrir la bouche** : les virus respiratoires se transmettent essentiellement par les postillons, les éternuements, la toux ou la salive. C'est pourquoi il faut

vous couvrir la bouche lorsque vous toussiez, éternuez ou même crachez. Privilégiez plutôt un mouchoir à usage unique!

- **aérer les pièces de son logement;**
- **porter un masque chirurgical** (disponible en pharmacie) en cas de maladie.

Quelques gestes simples et efficaces

Les personnes contaminées par ce type de virus doivent éviter de serrer la main ou d'embrasser un tiers, mais également de partager tout objet personnel comme la brosse à dents.

La saison hivernale et ses virus doivent également conduire chaque personne malade à éviter les lieux très fréquentés.